

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS
CTE MATAPEDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 15 novembre 2021, devant public, au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Mathieu Michaud, M. Steeve Michaud, M. Jason-Steeve Bernier, M. François St-Laurent et M. Jean-Rock Michaud, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. Donald Lavoie, conseiller au siège 6, est absent.

La directrice générale/secrétair-trésorière adjointe, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE ET PRÉSENTATION

Mme la mairesse, après un moment de silence, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle demande aux conseillers élus de se présenter.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-11-15-217

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Résolution numéro : 21-11-15-218

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre, soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-11-15-219

Lecture de la correspondance d'octobre 2021.

COURS D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS : Les nouveaux élus ainsi que les conseillers réélus devront être inscrit pour suivre le cours d'éthique et de déontologie.

**LIVRE HOMMAGE POUR LES GRANDS ATHLÈTES ET
BÂTISSEURS DE L'HISTOIRE DE MONT-JOLI ET LA
MITIS**

Résolution numéro : 21-11-15-220

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs choisis le plan de financement à 500 \$ qui consiste à une page publicitaire personnalisée à la municipalité soulignant notre athlète, M. Jean-François Caron, homme fort reconnue mondialement.

Adopté à l'unanimité.

**COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
GROUPE BOUFFARD**

Résolution numéro : 21-11-15-221

Suite au manque d'information, ce point est reporté à la séance subséquente.

CALENDRIERS DES SÉANCE DU CONSEIL 2022

Résolution numéro : 21-11-15-222

Les discussions autour du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 sont reportées à la séance de décembre 2021.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 260
BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À
USAGE UNIQUE**

Résolution numéro : 21-11-15-223

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autre, en la réduction à la source des matières résiduelles produites; CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles fait partie de la mesure 38 du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE les produits de plastique sans numéro ou de numéro 6 expansé ne sont pas recyclables, donc se retrouvent à l'enfouissement et que l'objectif provincial est de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant pour 2023; CONSIDÉRANT QUE le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Mitis par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistantes depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté une *Stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique* le 15 juillet 2020;
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs adopte le règlement relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique sur le territoire de la municipalité des Hauteurs.

Avis de motion et projet de règlement : 4 octobre 2021

Adoption du règlement : 15 novembre 2021

Publication du règlement : 29 novembre 2021

Adopté à l'unanimité.

ASPHALTAGE DU TERRAIN DE LA PATINOIRE

Résolution numéro : 21-11-15-224

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs, adjuque le contrat au Pavages Laurentiens BML, division Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'asphaltage du terrain de la patinoire. Les travaux auront lieu en novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

INSTALLATION DES BANDES DE PATINOIRE

Résolution numéro : 21-11-15-225

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs fera faire les bandes de la patinoire par Omni-Tech Sports, plus bas soumissionnaire conforme et l'installation de celles-ci se fera en novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER **LISTE DES DÉBOURSÉS**

Résolution numéro : 21-11-15-226

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 22 778.77 \$ et la liste des déboursés du mois d'octobre 2021 au montant de 245 579.59 \$

Air Liquide Canada	223.50 \$
Laboratoire BSL	250.36 \$
Brandt	53.93 \$
Cantine Le Panache	110.25 \$
Dépanneur du Coin	296.36 \$
DF Rouleau	50.04 \$
Dickner inc.	410.59 \$
Entreprises Donald Lavoie	110.47 \$
FPQGB	89.45 \$
Groupe Bouffard inc.	4 303.29 \$
Impression Nouvelle Image	1 376.00 \$
L'Arsenal	815.17 \$
Matériaux Fidèle Lévesque	48.28 \$
Ministre des Finances	12 608.00 \$

MRC de la Mitis	319.37 \$
Pièces d’auto Rimouski	319.00 \$
Pièces d’auto Sélect	78.24 \$
Toiles BSL inc.	497.27 \$
Urba Solutions	819.20 \$

TOTAL : **22 778.77 \$**

Adopté à l’unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité des Hauteurs certifie qu’il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

DÉCOMPTÉ NO. 2 PAVL VOLET ACCÉLÉRATION LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS

Résolution numéro : 21-11-15-227

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs fera le paiement aux Excavations Léon Chouinard pour le décompte progressif no 2 dans le projet PAVL volet Accélération au montant de 16 173.56 \$ pour le 2^e et 3^e Rang Est.

Adopté à l’unanimité.

RÉPARATION DU BACKOE

Résolution numéro : 21-11-15-228

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise le paiement pour la réparation du backoe chez Brandt (John Deere) au montant de 7 010.11 \$ taxes incluses.

Adopté à l’unanimité

PAIEMENT TETRA TECH QI PROJET DE COLLECTE ET D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE RECONSTRUCTION EN SECTION URBAINE DE LA ROUTE 298

Résolution numéro : 21-11-15-229

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la Municipalité des Hauteurs fera le paiement à Tetra Tech QI pour le projet en titre au montant de 36 301.05 \$ taxes incluses.

Adopté à l’unanimité.

AJUSTEMENT SALARIAL ANNUEL

Résolution numéro : 21-11-15-230

Il est proposé par M. Mathieu Michaud que la municipalité des Hauteurs augmentera de 5.1 % les salaires des employés municipaux et des élus, effectif au 1^{er} janvier 2022, selon le taux de l'indice des prix à la consommation pour 2021.

Adopté à l'unanimité.

PAIEMENT DES JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET MOBILE **MME PASCALE FORTIER**

Résolution numéro : 21-11-15-231

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise le remboursement de 6 jours de congé de maladie et 1 journée mobile au taux en vigueur en 2021, tel que stipulé au contrat de travail de Mme Pascale Fortier, directrice générale/secrétaire trésorière.

Adopté à l'unanimité.

PAIEMENT DES JOURS DE CONGÉ DE MALADIE **ET HEURES CUMULÉS 2021** **MME KARINE MARQUIS**

Résolution numéro : 21-11-15-232

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise le remboursement de 4 jours de congé de maladie et de 10 heures cumulés au taux en vigueur en 2021, tel que stipulé au contrat de travail de Mme Karine Marquis, directrice générale/secrétaire trésorière adjointe.

Adopté à l'unanimité.

PROJET PILOTE MRC DE LA MITIS

Résolution numéro : 21-11-15-233

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, St-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Méridi, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Luce désirent présenter un **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Michaud, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité des Hauteurs s'engage à participer au projet **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN
À LA MISE EN ŒUVRE DE PLAN D'ACTION EN FAVEUR
DES AÎNÉS.**

Résolution numéro : 21-11-15-234

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec poursuit son programme de soutien financier pour la mise en œuvre des plans d'action MADA à travers le Québec.

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité et à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges.

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touché par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport.

CONSIDÉRANT QUE la table vieillir en santé sur le territoire de La Mitis accueille favorable la mise en œuvre des plans d'action MADA sur l'ensemble du territoire

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé par M. François St-Laurent de prendre part à la demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés et demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plan d'action en faveur des aînés.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 21-11-15-235

ÉLECTIONS : Félicitation aux élus et merci à ceux qui ont eu de l'intérêt aux élections municipales 2021.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-11-15-236

Séance ordinaire : Lundi le 6 décembre à 19 h, en présentiel, ouvert au public avec le respect des normes sanitaires en vigueur.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 21-11-15-237

À 20 h 10 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très